



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **16 mars 2018**

Délibération n° 2018-2629

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vénissieux - Bron - Caluire et Cuire - Chassieu - Corbas - Craponne - Dardilly - Ecully - Feyzin - Francheville - Givors - Grigny - Lyon 7° - Lyon 9° - Meyzieu - Neuville sur Saône - Rillieux la Pape - Saint Genis Laval - Saint Priest - Sainte Foy lès Lyon - Vaulx en Velin

objet : Actions favorisant l'inclusion des gens du voyage des aires d'accueil ou sédentarisés sur le territoire de la Métropole de Lyon - Attribution de subventions à l'Association régionale des tsiganes et de leurs amis gadgés (ARTAG) et au Réseau intermed

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

**Rapporteur** : Madame la Conseillère déléguée Cardona

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 27 février 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 20 mars 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mmes Frih, Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charriot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gaillout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Colin (pouvoir à M. Galliano), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Brolquier (pouvoir à M. Geourjon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Hugué), Fromain (pouvoir à M. Compan), Gouverneyre (pouvoir à M. Vergiat), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), MM. Sturla (pouvoir à Mme Brugnera), Vial (pouvoir à M. Jeandin).

Absents non excusés : M. Aggoun.

**Conseil du 16 mars 2018****Délibération n° 2018-2629**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Actions favorisant l'inclusion des gens du voyage des aires d'accueil ou sédentarisés sur le territoire de la Métropole de Lyon - Attribution de subventions à l'Association régionale des tsiganes et de leurs amis gadgés (ARTAG) et au Réseau intermed**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 22 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon gère 19 aires d'accueil des gens du voyage à Rillieux la Pape, Vénissieux, Craponne, Saint Priest, Lyon-Feyzin, Caluire et Cuire, Sainte Foy lès Lyon-Francheville, Dardilly, Vaulx en Velin-Villeurbanne, Meyzieu, Chassieu, Saint Genis Laval, Grigny, Bron, Neuville sur Saône, Lyon 9°, Ecully, Corbas et Givors.

La présente délibération a pour objet de dresser le bilan des actions d'inclusion mises en place en 2017 et de proposer le déploiement d'un programme d'actions pour 2018 visant à favoriser l'inclusion des gens du voyage des aires d'accueil à travers, notamment, la mise en œuvre d'interventions liées à la médiation, au logement et à la santé en faveur des gens du voyage de la Métropole.

Ces actions répondent aux objectifs inscrits dans les documents-cadres qui définissent et structurent les politiques locales en faveur de l'habitat et du logement, notamment le Plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (2016-2020), le Projet métropolitain des solidarités (2017-2022), et dans le cadre du précédent Schéma départemental-métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage (2011-2017) en cours d'actualisation.

**I°- Subvention à l'Association régionale des tsiganes et de leurs amis gadgés (ARTAG) au titre des actions d'inclusion des ménages**

a) - Appui à la gestion et au suivi social des ménages stationnant sur les aires d'accueil

L'ARTAG intervient sur l'ensemble des aires d'accueil gérées par la Métropole afin de répondre aux besoins des ménages, en veillant, notamment, à l'accès aux droits et à la mobilisation des dispositifs de droit commun. Par ailleurs, à travers son appui à la gestion des différentes aires d'accueil, l'action de l'association contribue au bon fonctionnement des aires d'accueil.

Son action se décline autour des 3 axes suivants :

- faciliter la gestion des aires dans le respect du règlement intérieur, mettre en œuvre des actions d'aide à la résolution des conflits,
- accompagner les familles gens du voyage résidant sur le territoire métropolitain, vers l'accès et le maintien des droits,
- mettre en place des actions de prévention et des animations collectives (notamment en matière de soutien à la parentalité et à la scolarisation).

Au titre de l'année 2017, le bilan des actions réalisées par l'ARTAG fait ressortir :

- 1 140 interventions individuelles au titre de l'accompagnement social des ménages dont 615 concernent l'accès aux droits, 74 concernent des situations d'endettement,
- 217 médiations effectuées autour des situations conflictuelles,
- 140 orientations auprès de partenaires (Maisons de la Métropole (MDM), Centres communaux d'action sociale (CCAS), associations caritatives, etc.),
- 119 accompagnements à la scolarité,
- 103 interventions au titre de l'animation durant les vacances scolaires et 63 animations socioculturelles proposées tout au long de l'année,
- 13 réunions d'information famille sur différents thèmes (informations sur la scolarisation, conflits de voisinage, problématiques de gestion du site).

Pour l'année 2018, il est proposé d'apporter un soutien apporté à cette association pour les actions d'inclusion qu'elle réalise sur les aires d'accueil du territoire métropolitain et de lui apporter ainsi une subvention d'un montant de 203 040 €

b) - Appui au relogement des ménages stationnant sur les aires d'accueil et les terrains familiaux locatifs

Depuis plusieurs années, il est observé que les aires d'accueil destinées à des séjours de courte durée (6 ou 9 mois) ne répondent que partiellement aux besoins exprimés par certains ménages, notamment auprès de la Métropole et des communes, pour accéder à un logement autonome.

Les interventions de l'ARTAG dans le domaine du logement se caractérisent notamment par :

- le conseil apporté aux ménages dans la définition de leur projet logement, et dans l'émergence de projets d'habitat spécifique,
- l'appui à la recherche d'une solution d'habitat (logement de droit commun dans le diffus, habitat spécifique),
- le soutien apporté aux ménages dans leur parcours résidentiel en particulier pour l'accès et le maintien dans les lieux, sous la forme d'accompagnement individuel ou collectif.

Au titre de l'année 2017, l'ARTAG a accompagné 32 ménages aux prises à une problématique de logement dont 12 accompagnements renforcés, portant principalement sur le volet accès au logement. Il est à souligner l'efficacité du partenariat entre l'ARTAG et la direction de l'habitat et du logement, s'agissant de la mise en relation entre des ménages dits "gens du voyage" et des offres de logement. Ainsi, 31 propositions issues du contingent métropolitain de logements réservés ont pu être mobilisés au titre de l'année 2017, ayant abouti à la signature de 18 baux.

Afin de soutenir les actions d'appui au relogement de l'ARTAG, il est proposé pour 2018 l'attribution d'une subvention de 29 200 €

## **II°- Soutien à l'accompagnement des ménages relogés dans le cadre des 2 opérations d'habitat spécifique - mise en place d'un appel à projet**

La Métropole souhaite mettre en place un appel à projet visant à accompagner les ménages gens du voyage ayant bénéficié d'une opération d'habitat spécifique. En 2016-2017, 2 opérations ont vu le jour : le site de "La Glunière" à Vénissieux (22 ménages relogés) et celui de "Survillie" à Lyon 8° (14 ménages relogés).

La Métropole propose de cofinancer une action visant à soutenir l'accompagnement des ménages ayant intégré un habitat spécifique à vocation pérenne. Pour ce faire, un appel à projet a été lancé visant à favoriser l'installation et l'intégration durable des ménages dans leur nouvel environnement, en partenariat avec les bailleurs sociaux et les communes concernés.

Pour ce faire, une enveloppe de 24 000 € (12 000 € par site) est prévue pour soutenir une intervention adaptée en direction des ménages de ces 2 sites. Le choix d'un ou de 2 porteurs de projet sera soumis à l'approbation d'une séance ultérieure du conseil métropolitain.

### **III°- Subvention à l'association Réseau intermed pour la mise en place d'une action de médiation-santé visant à l'amélioration de la prise en charge des problématiques de santé des gens du voyage stationnant sur les aires d'accueil**

En complément des actions de sensibilisation engagées à travers l'action du bus info santé, la Métropole souhaite, en partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS) et la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), prendre en compte les spécificités du public gens du voyage dans le domaine de la santé en apportant une réponse adaptée, permettant notamment d'anticiper les situations de crise et de vulnérabilité, et de soutenir les familles dans la prise en charge des problématiques de santé.

Cette nouvelle intervention proposée par l'association Réseau intermed s'inscrit dans le cadre d'une fiche-action intitulée "améliorer la prise en charge des problématiques de santé liées au handicap et au vieillissement des gens du voyage résidant sur les aires d'accueil ou sédentarisés" du livret santé publique du Projet métropolitain des solidarités. La Métropole propose de cofinancer l'intervention de l'association Réseau intermed pour une mission d'état des lieux, de médiation et de coordination santé sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Meyzieu, site sur lequel les problématiques santé sont particulièrement prégnantes. Il est proposé que l'aide apportée par la Métropole pour soutenir cette expérimentation soit du même montant que la subvention allouée par l'ARS pour cette même action, soit 10 000 euros.

L'association Réseau intermed propose d'assurer à travers cette action de médiation santé une interface et une coordination avec les ménages gens du voyage présentant des situations de santé complexes et les partenaires médico-sociaux et de santé pour favoriser l'accès et la continuité des soins. La proposition faite par l'association se décline selon 3 axes :

- suite à un diagnostic partagé des situations, proposer une mission de médiation, coordination santé en direction des ménages de l'aire d'accueil de Meyzieu et avec comme finalité, l'accès aux soins de droit commun,
- des réponses en termes d'appui conseil en cas de situations complexes repérées sur les autres aires de la Métropole,
- une analyse globale des problématiques de santé des gens du voyage du territoire qui sera notamment versée dans le cadre du futur schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 232 240 € au profit de l'Association régionale des tsiganes et de leurs amis gadgés (ARTAG) dans le cadre des actions menées pour l'appui à la gestion et au relogement des gens du voyage des aires d'accueil ou sédentarisés au titre de l'année 2018,

b) - l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 € au profit de l'association Réseau intermed pour l'action visant à améliorer la prise en charge des problématiques de santé des gens du voyage,

c) - la convention attributive de subvention de fonctionnement pour les actions d'inclusion des usagers des aires d'accueil et les interventions liées au logement auprès des gens du voyage du territoire de la Métropole de Lyon à passer entre la Métropole et l'ARTAG définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

d) - la convention attributive de subvention de fonctionnement pour l'action de médiation-santé à passer entre la Métropole et l'association Réseau intermed définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

e) - le lancement d'un appel à projet visant à accompagner les ménages gens du voyage ayant bénéficié d'une opération d'habitat spécifique pour une enveloppe de 24 000 €.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - La dépense** correspondant aux actions d'inclusion seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercices 2018 et suivant - compte 65748 - fonction 554 - opération n° 0P16O0451.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2018.**